

## diffusion de l'information sur l'Amérique latine

43 TER. RUE DE LA GLACIÈRE - 75013 PARIS - FRANCE - TÉL. (1) 43.36.93.13 - FAX. (1) 43.31.19.83

Hebdomadaire - n° 1785 - 24 juin 1993 - 2.50 F

- D 1785 **COLOMBIE:** <u>INSURRECTION PACIFIQUE</u> - DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Alors que le pays est plongé dans un véritable climat de guerre sous le double effet des reliquats de mouvements de guérilla (cf. DIAL D 1774) et de l'extension tous azimuths de la guerre de la drogue (cf. DIAL D 1443 et 1713), une volonté de paix s'affirme de plus en plus fort dans l'ensemble de la société colombienne. En fait foi le récent "Forum pour la paix et les droits de l'homme" dont il est question ci-après. Article (extraits) de la revue **Utopías** de mars 1993.

Note DIAL -

## 7e FORUM POUR LA PAIX ET LES DROITS DE L'HOMME

Les 19 et 20 février s'est tenu le 7e Forum organisé par le Comité permanent de défense des droits de l'homme. La convocation et le déroulement du forum ont été l'occasion de déclarations pour ou contre de la part de quelques journaux. Les opinions défavorables estimaient que le forum allait présenter un point de vue unilatéral sur la violation des droits de l'homme, en attaquant et en dénonçant le gouvernement national et les forces armées, sans aucunement soulever la question de la Coordination de guérillas et de ses exactions contre la population.

Quelque deux mille personnes venues de l'ensemble du pays et de tous les milieux sociaux étaient présentes au "Centre de conventions Gonzalo Jiménez de Quesada" du Centre international. Etaient également présents des délégués de tous les partis, des sénateurs et des députés, des maires et des conseillers municipaux, des procureurs municipaux (1), des membres d'organisations syndicales et sociales, des avocats et des juristes, des paysans et des ouvriers, des prêtres et des militants des droits de l'homme. Il y avait également des délégués étrangers.

La séance a été ouverte par le président du Comité permanent de défense des droits de l'homme, Alfredo Vásquez Carrizosa, qui a en particulier déclaré: "Notre problème fondamental dans la Colombie d'aujourd'hui est celui de la paix. Nous voulons la paix, une paix stable, large et vraie. Nous sommes en guerre. Un combat atroce se déroule dans les villes et dans les campagnes. Les Colombiens, hommes, femmes, jeunes et même enfants connaissent quotidiennement la mort. La Coordination de guérillas et les mouvements armés accroissent le rythme féroce des tueries. Le pays est devenu un immense cimetière qui va d'un bout à l'autre du territoire national, d'Urabá à Leticia, du Putumayo à Santander en passant par les plaines du Tolima, des bords de l'oléoduc de Caño Limón à Coveñas. La guerre sale à laquelle nous assistons en Colombie dure depuis des lustres, depuis les années cinquante. La guerre de chez nous a redoublé avec l'apparition du trafic de stupéfiants et du terrorisme urbain. La paix, dans ces conditions, est un impératif absolu. La guerre en Colombie a atteint, marche après marche, le niveau de la voiture piègée. Nous devons y mettre un terme. C'est avec l'ensemble de la nation que nous parviendrons à la paix."

Les participants ont écouté, presque tout au long de la journée du vendredi, les quatre exposés prévus ainsi que les interventions des invités spéciaux.

Les exposés ont porté sur les points suivants: 1) la paix, par le Comité permanent des droits de l'homme; 2) la situation sociale du pays, par la Centrale unitaire des travailleurs (CUT); 3) la situation des droits de l'homme, par le Groupe international des droits de l'homme; 4) la loi sur l'état d'urgence et le respect des droits de l'homme, par la section colombienne de la Commission andine des juristes (CAJ).

(...) En fin d'après-midi du vendredi et en début de matinée du samedi, le forum a travaillé en quatre commissions sur les thèmes des exposés pour les approfondir, en faire la synthèse et formuler des recommandations.

Voici les recommandations finales:

- 1. Exiger l'application du droit international humanitaire tel que prévu par l'article 214 de la Constitution, avec l'acceptation du gouvernement et de la Coordination nationale de guérillas.
- 2. Organiser une consultation populaire sur la fin de la guerre et l'exigence de paix.
- 3. Créer un comité d'initiatives pour la paix afin de jouer le rôle de commission de bons offices.
- 4. Demander la médiation internationale des Nations unies.
- 5. Demander aux procureurs municipaux (cf. note 1) de répandre l'idée de paix grâce à des comités locaux des droits de l'homme.

(Traduction DIAL - En cas de reproduction, indiquer la source DIAL)

Abonnement annuel: France 385 F - Etranger 430 F. Avion Am. latine 500 F - USA-Canada-Afrique 470 F Directeur de publication: Charles ANTOINE - Imprimerie DIAL Commission paritaire de presse: 56249 - ISSN 0399-6441

<sup>(1) &</sup>quot;Personero": défenseur du peuple au plan local (NdT).